



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne public et CAER-CAPES interne privé

Section : langues vivantes étrangères : anglais

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Isabelle LEGUY
Présidente du jury

Table des matières

1. Mot de la présidente.....	3
2. Données statistiques de la session 2024	4
3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	5
3.1 Rappel des modalités de l'épreuve.....	5
3.2 Présentation du dossier.....	5
3.3 Qualité de l'expression	6
3.4 Première partie du dossier	6
3.5 Deuxième partie du dossier.....	6
3.6 Les annexes.....	9
3.7 L'adaptation du projet au second degré.....	9
4. Épreuve d'admission : épreuve professionnelle orale	9
4.1 Première partie : « Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère »	10
4.2 Deuxième partie : « Compréhension et expression en langue étrangère »	16
4.3. La langue orale	20

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1. Mot de la présidente

Cette année, des candidats motivés, bien préparés, faisant la démonstration de leur aptitude à comprendre et exploiter des documents afin d'assurer aux élèves la progression attendue dans les différentes activités langagières, ont pu être admis en plus grand nombre au Capes interne public comme au CAER-Capes interne privé. Le nombre d'inscrits et de présents, sensiblement le même que pour la session 2023, a permis au jury de pourvoir tous les postes au CAER-Capes interne privé et presque tous les postes au Capes interne public.

Au nom du jury, j'adresse toutes mes félicitations aux candidats qui ont franchi avec succès les étapes de l'admissibilité puis de l'admission.

Cette réussite n'est pas qu'une question de savoir, pas plus que l'enseignement ne se résume à une transmission de connaissances. Il faut rappeler ici l'importance de suivre les indications données pour la constitution et la transmission des dossiers RAEP : de la page de garde aux annexes, les formats et nombres de pages autorisés doivent être respectés ; cette première étape, avant même l'examen par le jury des dossiers, est la condition nécessaire pour avoir une chance d'accéder aux épreuves d'admission. Le jury évalue les dossiers RAEP présentés en bonne et due forme en prêtant attention à la pertinence des réflexions et activités proposées et à la cohérence interne entre les objectifs annoncés et les mises en œuvre envisagées.

Si la pertinence et la cohérence sont des critères déterminants dans l'évaluation des propositions pédagogiques présentées dans les dossiers et de l'exploitation pédagogique proposée dans l'épreuve orale d'admission, il est aussi attendu des candidats qu'ils puissent s'appuyer, pour comprendre comme pour exploiter les documents supports de cette épreuve, sur une connaissance du monde anglophone dans sa diversité. Sont indispensables pour réussir l'épreuve les repères nécessaires pour replacer le document ou la thématique dans son contexte et en dégager l'intérêt culturel et didactique.

La réussite aux deux parties de l'épreuve orale d'admission (« Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère » et « Compréhension et expression en langue étrangère ») suppose de la part des candidats une mise à jour de leurs compétences disciplinaires, sur le plan linguistique comme sur le plan culturel, et un entraînement régulier, notamment pour l'exercice de compréhension-expression en langue anglaise. Des conseils précis sont donnés par le jury sur ces deux parties de l'épreuve.

Dans un concours de recrutement de professeurs d'anglais, les compétences linguistiques (en français comme en anglais) sont centrales, qu'il s'agisse de la correction syntaxique, de la précision lexicale ou du registre de langue requis dans un oral de concours comme dans une situation d'enseignement. L'anglais étant à la fois l'objet et le vecteur de l'enseignement des professeurs, la connaissance des spécificités de la langue à enseigner est indispensable, comme l'est la maîtrise des champs lexicaux et des structures nécessaires à l'exploitation nuancée de thématiques diverses. Les caractéristiques de la communication orale sont également à travailler en prévision des épreuves d'admission : être audible, intelligible, attentif à son auditoire et apte au dialogue, telles sont les qualités et dispositions attendues dans un oral de concours, comme dans l'exercice du métier d'enseignant. Le jury a entendu de très bonnes prestations au cours de cette session et ne peut qu'encourager les candidats à enrichir leurs compétences linguistiques et culturelles par des contacts réguliers avec le monde anglophone.

Le jury espère que le présent rapport apportera aux candidats les encouragements et les conseils nécessaires pour qu'ils s'engagent dans la préparation du concours.

Ce rapport est, comme toutes les contributions nécessaires au bon déroulement des épreuves, le fruit d'un travail effectué tout au long de l'année qui précède par le jury et le directoire, soutenu par les cadres et gestionnaires de la DGRH. À l'issue de cette session, le secrétaire-général du concours quitte le jury – de vifs remerciements lui sont dus pour la qualité du travail fourni dans ce jury et tous ceux qui ont eu le plaisir de partager les travaux du directoire avec lui et de bénéficier de son expertise les lui accordent sans compter. Enfin, des remerciements chaleureux sont adressés par l'ensemble du jury à l'établissement qui accueille le concours, le lycée Pothier d'Orléans, à l'équipe de direction et à tous les personnels qui rendent possible l'accueil du jury et des candidats.

La présidente du jury

Isabelle Leguy

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

2. Données statistiques de la session 2024

	Capes interne public	CAER-Capes interne privé
Nombre de postes	133	130
Nombres d'inscrits	725	419
Nombre des candidats non éliminés (admissibilité)	377	284
Moyenne des candidats admissibles	08.32	08.43
Barre d'admissibilité	05.50	05.50
Nombre de candidats admissibles	205	210
Moyenne générale des candidats admis (admissibilité + admission) sur liste principale	09.98/20	10.9/20
Barre d'admission	07.00/20	07.00/20
Nombre de candidats admis	124	130

3. Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Ce rapport met en avant de nombreux points déjà mentionnés dans les rapports précédents. Le jury recommande aux candidats d'en faire une lecture attentive afin de produire des dossiers qui reflètent leur expérience professionnelle et s'inscrivent dans un format adéquat. Il paraît néanmoins nécessaire de rappeler un certain nombre de points qui constituent des repères importants dans l'élaboration du dossier RAEP, dont le descriptif précis est à retrouver sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr (épreuve du Capes interne et du CAER-Capes, section langues vivantes étrangères).

3.1 Rappel des modalités de l'épreuve

Coefficient de l'épreuve : 1.

En premier lieu, le jury tient à rappeler aux candidats que le dossier doit être rédigé en français. L'usage de l'anglais est possible pour les consignes et autres productions attendues des élèves. Il est toutefois inutile de les traduire en français, et les candidats veilleront par ailleurs à ne pas utiliser les deux langues dans une même phrase.

Dans la première partie du dossier (deux pages maximum), les candidats sont invités à présenter les « responsabilités qui leur ont été confiées lors de leur parcours professionnel ». Il s'agit de valoriser des compétences acquises, en lien avec le métier d'enseignant et dans le domaine de l'éducation. À cette fin, les candidats sélectionnent ce qu'ils souhaitent exposer dans cette partie pour valoriser un parcours personnel. Il est inutile de détailler par exemple ce qu'est un conseil de classe.

La seconde partie (six pages maximum) présente une situation d'apprentissage conduite dans le cadre de la classe « à partir d'une analyse précise » et « fournit les réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Il s'agit de décrire une séquence mise en œuvre avec une classe et de la développer dans sa globalité. La description d'une seule séance, voire deux, ne permettrait pas d'évaluer la cohérence du projet. Il est donc indispensable de présenter une séquence pédagogique complète. Son déroulé a pour objectif de mettre en avant l'apprentissage de la langue, avec des objectifs culturels spécifiques à l'aire anglophone, grâce aux activités mises en œuvre par le candidat. Nous rappelons l'importance de donner des explications claires en évitant des effets d'annonce qui ne trouveraient aucun développement dans la suite du dossier. À titre d'exemple, les objectifs linguistiques (phonologiques, lexicaux, grammaticaux, etc.) restent trop souvent mentionnés mais rarement détaillés. Enfin, le nombre de séances annoncé doit correspondre au nombre de séances décrites dans la séquence présentée.

La présentation de la séquence s'accompagne d'une analyse par le biais d'une réflexion didactique et pédagogique. Cette réflexion peut, par exemple, faire apparaître les décalages possibles entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, comme les réussites et points forts que l'on aura mis au jour. Elle doit également refléter une capacité à envisager une remédiation en fonction des difficultés rencontrées par les élèves.

Le jury rappelle que si les candidats choisissent d'exploiter une partie de séquence issue d'un manuel, ils se doivent de mentionner les sources des ouvrages utilisés ; les références précises des ressources authentiques seront également indiquées.

Il est à nouveau précisé que le dossier doit être le fruit d'un travail personnel. Le non-respect de cette règle expose les candidats à des sanctions.

3.2 Présentation du dossier

Le dossier hors annexes ne doit pas excéder huit pages : deux pour le parcours professionnel, six pour le déroulé de séquence.

Le dossier comporte chacun des trois éléments suivants :

- la page de garde réglementaire correspondant à la session du concours ;
- les deux parties rédigées ;
- des documents joints en annexe.

Le dossier doit être envoyé en format « pdf » ; il revient au candidat de vérifier la mise en page et la lisibilité avant l'envoi. Le dossier doit également respecter les normes typographiques précisées dans le descriptif de l'épreuve (Arial 11, interligne simple, format A4). Les pages doivent être impérativement numérotées. La mise en page du texte doit être claire, aérée, structurée en paragraphes, afin de rendre la démarche des candidats bien lisible.

Le dossier RAEP étant un document numérique, seuls les contenus directement lisibles sont évalués. Les contenus dématérialisés, les liens internet, les liens hypertextes ou QR codes ne sont pas pris en compte. À noter, dans le cadre du concours, les candidats ne sont pas autorisés à insérer des documents (ex : lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) qui viseraient à influencer le jury à l'aide d'éléments qui sont hors des attentes de l'épreuve.

3.3 Qualité de l'expression

Les candidats aspirent à la fonction de professeur certifié et doivent, à ce titre, produire un travail de qualité, sur le fond comme sur la forme. Une attention toute particulière sera donc portée à la qualité de la langue française et de la langue anglaise. Le panachage des deux est à éviter (« Je donne une *worksheet* », « le *screenshot* de la vidéo », etc.). Lorsqu'un passage du dossier fait figurer les deux langues, il convient de recourir aux caractères italiques pour l'anglais. Il est inutile que les candidats traduisent en français les énoncés donnés en anglais ou les productions d'élèves.

Le registre familier et les anglicismes sont à éviter (« des vidéos marrantes », « je voulais tester les élèves sur la triche », « je check le travail », « j'essaye de les booster », etc.). Des relectures attentives permettront aux candidats d'éliminer les éventuelles erreurs grammaticales, orthographiques et syntaxiques. Par exemple, le recours trop fréquent à des points de suspension trahit le fait que le candidat trouve difficile de formuler sa pensée ou cherche la connivence du correcteur. Les candidats veilleront en outre à une utilisation pertinente des pronoms personnels pour se désigner et éviteront d'alterner entre le « je » et le « il / elle / on ».

Le jury encourage les candidats à privilégier clarté et simplicité dans le propos. Le recours à un jargon universitaire ou didactique peu maîtrisé et inopportun sera identifié par le jury comme tel et pénalisé. L'utilisation de lieux communs peu adroits (« La langue de Shakespeare / de Molière ») ou de commentaires superflus peut rendre le propos obscur. Si les textes officiels en vigueur et les programmes constituent le cadre dans lequel s'inscrit la démarche pédagogique, un renvoi systématique ou excessif à des citations du Bulletin officiel ou du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) est néanmoins inutile.

3.4 Première partie du dossier

Il s'agit pour les candidats de dégager les compétences qu'ils ont pu acquérir au cours de leur expérience d'enseignement, sans présenter un curriculum vitae ni verser dans un récit autobiographique remontant à l'enfance ou incluant des éléments relevant de la vie privée (situation familiale ou autres). Il n'est nullement souhaitable de tenter de prendre le correcteur à partie (« Je m'excuse de ne pas avoir rendu un rapport complet car... »).

Concrètement, l'objectif est ici d'éclairer le jury sur la motivation des candidats à se présenter au concours. Par conséquent, ces derniers privilégieront une logique de progression de parcours qui met en avant les compétences acquises et l'évolution de leur pratique, par le biais d'expériences réellement vécues. En aucun cas il ne faut joindre au dossier un CV ou tout autre document (rapport d'inspection, lettre de recommandation, etc.).

3.5 Deuxième partie du dossier

La cohérence dans la démarche

La progressivité des apprentissages en lien avec un projet de production cohérent doit avant tout guider la démarche pédagogique proposée par les candidats. Les objectifs doivent être clairement énoncés. Pour faciliter la lecture du dossier, le descriptif de la séquence peut, par exemple, être introduit par un tableau synoptique, placé

en annexe, explicitant les objectifs, le déroulé, le niveau de classe choisi, les compétences travaillées et les tâches à réaliser. Toutefois, un tableau, une liste d'objectifs ou une succession de tirets ne peuvent se substituer à la présentation rédigée de la séquence.

Il est avant tout attendu des candidats une rédaction claire de leurs objectifs et de leur démarche qui fasse apparaître la cohérence entre les objectifs annoncés, le niveau concerné et la mise en œuvre des séances. En somme, la mise en œuvre proposée doit présenter de façon pertinente et intelligible les outils qui permettront aux élèves d'atteindre les objectifs visés.

Le jury attend des candidats une appropriation de la séquence présentée. Le choix de séquences non personnalisées (séquences de manuel intégrales et mises en œuvre prévues par le fichier pédagogique sans recul critique ou appropriation par les candidats, de même qu'une séquence menée par un autre enseignant et observée par le candidat, ou encore un compte-rendu d'une inspection faite sur une séance d'anglais) ne permet pas aux correcteurs d'évaluer finement la capacité d'analyse pédagogique et didactique des candidats.

Le choix des supports

Les candidats proposent en majorité des supports d'étude authentiques. Néanmoins, le jury a pu regretter que le potentiel didactique de certains documents n'ait pas été suffisamment exploité, notamment lorsqu'ils contenaient une part d'implicite. Le jury invite les candidats à ne pas se limiter à des thématiques sociétales trop fréquemment rencontrées (*environnement, bullying, segregation, etc.*) et insuffisamment ancrées dans la culture du monde anglophone. Il est à noter qu'une source anglophone ne garantit nullement à elle seule un ancrage culturel, puisque les sujets abordés peuvent ne pas être spécifiques aux pays anglophones.

Il faut également veiller à ne pas proposer en objet d'étude des sujets sensibles qui risqueraient de mettre les élèves dans des situations inconfortables. Nous rappelons aux candidats que lors du choix des documents, les règles de déontologie, de laïcité, et le respect des élèves sont primordiaux. Lorsqu'un support audio ou vidéo est utilisé dans le cadre de la séquence présentée, il est essentiel de donner quelques informations sur son contenu qui permettront au jury d'en apprécier la pertinence et la manière dont le document s'insère dans la séquence.

La mise en œuvre

Chaque séquence doit intégrer des outils langagiers nouveaux pour les élèves et le projet pédagogique de l'enseignant ne peut se contenter de réactiver des acquis. Il doit permettre la construction ou l'approfondissement des compétences indispensables et de stratégies transférables pour amener les élèves vers une réelle autonomie langagière.

Les candidats doivent expliciter leurs choix d'activités et de mise en œuvre, en apportant au jury des indications précises et pertinentes sur les situations de cours, et en insistant sur les stratégies développées tout au long de la séquence présentée :

- Compétences de compréhension : les candidats doivent préciser la manière dont les stratégies mises en place amènent les élèves à accéder au sens des documents étudiés et peuvent être transférables à d'autres documents. Il est conseillé aux candidats de bien faire la différence entre activités d'entraînement et activités de vérification de la compréhension. Si un guidage oral ou écrit est proposé, il est vivement conseillé de le rendre explicite dans le dossier. En règle générale, il est utile de mentionner tout support ou toute étape ayant servi à guider les élèves dans la reconstruction du sens.
- Compétences d'expression : les activités d'expression ne peuvent se limiter à des exercices de répétition ou à des lectures oralisées. Les élèves doivent être encouragés à reformuler et complexifier les énoncés afin de s'appropriier la langue. Les candidats veilleront à montrer comment cette production orale donnera lieu à une trace écrite pertinente construite à partir des propositions des élèves.

Il est important que les membres du jury puissent percevoir comment s'articulent les activités langagières. De même, il est essentiel d'être renseigné sur la façon dont les élèves sont mis en activité. Il conviendra de développer de façon concrète les mises en œuvre (ce que fait le professeur et comment les élèves ont accès au sens via des éléments facilitateurs et des stratégies), et donc d'éviter des formules telles que : « on lit le texte et on fait la trace écrite au tableau ».

Il est également nécessaire d'apporter des précisions sur la manière dont les difficultés et les besoins sont pris en

compte. De plus, les candidats s'efforceront de présenter leur déroulé de séquence de la manière la plus réaliste et vivante possible, en illustrant leur propos par les consignes précises données à la classe et des exemples d'échanges entre élèves, pour éviter l'impression que l'enseignement prodigué s'opère de façon frontale face à une classe vide ou virtuelle. Il s'agit de restituer ce qui a eu lieu en classe, en évitant les productions d'élèves idéalisées ou fictives.

S'agissant des travaux de groupe, les candidats veilleront à justifier ce choix pédagogique, à énoncer leurs attentes, leurs consignes et à montrer comment les élèves sont mis en situation afin d'utiliser la langue cible. Il peut être intéressant de préciser par exemple comment le travail de groupe a apporté une réelle plus-value.

La production, qui constitue l'aboutissement du projet présenté, se doit d'être en cohérence avec les activités langagières travaillées et les objectifs visés ; elle doit permettre aux élèves de réinvestir les connaissances travaillées en amont. Certains candidats ont à titre d'exemple proposé un débat, mais dans la plupart des cas, le jury a constaté que ce dernier n'avait fait l'objet d'aucun entraînement au préalable. Il s'agit pourtant d'un exercice de style difficile pour lequel les compétences linguistiques, sociolinguistiques et méthodologiques nécessitent un travail conséquent. De même, une production orale ne peut être proposée comme tâche finale si les élèves n'ont pas été entraînés en amont à l'expression orale ou travaillé la phonologie. Tout autant qu'en réception, les compétences de production écrite ou orale font appel à des stratégies transférables dont l'appropriation et la mise en œuvre constitueront un entraînement indispensable aux élèves.

De plus, il est conseillé d'éviter un recours systématique et non justifié à des dispositifs tels que les îlots bonifiés, ou à des activités numériques non pertinentes. Ce type de mises en œuvre ne saurait se substituer à la démarche pédagogique de l'enseignant. Il est donc nécessaire, en cas d'utilisation d'outils numériques, de fournir des consignes claires et concises, des tâches pertinentes reliées à des objectifs d'apprentissage et une explication du rôle du professeur, notamment dans le guidage. L'utilisation des outils numériques s'inscrit par ailleurs dans un cadre légal que les candidats doivent connaître.

Enfin, nous rappelons que mentionner le nom d'un membre du personnel de l'Éducation nationale pour légitimer une approche pédagogique est fortement déconseillé.

L'évaluation

Le jury constate que de nombreux dossiers ne mentionnent aucune évaluation ou bien des évaluations dont les critères ne sont pas précisés. Les grilles d'évaluation proposées doivent être personnalisées à partir des niveaux de compétence et des descripteurs du Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL). Il est inutile de fournir dans le dossier les grilles publiées au Bulletin officiel ou sur le site Eduscol. L'évaluation doit être en phase avec les activités développées en amont et correspondre aux différents objectifs de la séquence (culturels, lexicaux, grammaticaux, phonologiques, etc.).

En aucun cas l'évaluation ne doit « juger de la qualité de l'élève » ou aboutir à des extrapolations à partir des résultats obtenus ou des comportements observés lorsque les élèves sont amenés à travailler en groupes.

Si les candidats mentionnent une évaluation formative, ils s'efforceront d'expliquer en quoi elle représente une étape dans l'apprentissage et quelle remédiation a été mise en place. Nous rappelons que ce n'est pas parce qu'une évaluation figure en milieu de séquence qu'elle est nécessairement formative. Il convient d'éviter les confusions entre évaluation formative et sommative, ainsi qu'entre tâches intermédiaires et finales.

La prise de recul

Le jury attend des candidats qu'ils montrent leur capacité à prendre de la distance par rapport à leur pratique en faisant une analyse réaliste et constructive de la séquence présentée et de sa mise en œuvre ; un écart est inévitable entre attentes et réalité, notamment en matière de difficultés rencontrées par les élèves. Le jury ne s'attend pas à une séquence idéalisée, qui pourrait entraver la réflexivité.

Les candidats tenteront de mesurer l'efficacité de leurs choix didactiques et pédagogiques sur les apprentissages de leurs élèves, en prenant soin d'éviter l'autoflagellation ou l'autocongratulation. Il est toujours intéressant de voir apparaître une démarche de questionnement, avec ou sans réponse, signe d'une envie de faire évoluer sa pratique.

Le bilan dit réflexif ne se contente pas de dire que le projet a plu ou que le candidat aurait pu faire autrement (sans qu'on sache quel intérêt « faire autrement » pourrait avoir). Il convient également de ne pas dévier sur la mesure

de satisfaction des élèves, voire des parents d'élèves, ou sur la qualité du matériel mis à disposition en salle de classe, mais de se concentrer sur sa pratique personnelle, son retour d'expérience sur la séquence présentée. Le candidat se doit de proposer des constats précis à partir desquels il réfléchit à ce qui, dans sa pratique, pourrait être ajusté pour améliorer les apprentissages.

Une prise de recul globale est attendue à la fin de la séquence, ce qui n'exclut pas la possibilité d'une étape réflexive à la fin de chaque séance.

3.6 Les annexes

À la suite des deux premières parties constituant leur dossier, les candidats doivent impérativement ajouter des documents joints en annexe¹ (10 pages maximum) et y faire référence avec précision en mentionnant le numéro d'annexe ou de page. Ils veilleront à les présenter avec clarté, en étant attentifs à la lisibilité des documents. Ceux-ci ne doivent pas se résumer aux documents exploités en classe mais venir à l'appui du propos développé dans le dossier. Il peut s'agir de tout document apportant un éclairage sur la séquence développée, par exemple des analyses (universitaire et didactique) d'un support, des traces de productions d'élèves, des pages de cahier (à condition de les analyser, d'en tirer des conclusions), des photographies du tableau ou des copies d'élèves anonymisées et les grilles d'évaluation correspondantes, faisant apparaître clairement les critères pris en compte.

3.7 L'adaptation du projet au second degré

Le jury a observé des dossiers présentant des séquences réalisées en dehors du second degré. Les candidats présentant une séquence expérimentée dans le premier degré, dans l'enseignement supérieur ou dans toute autre structure doivent être en mesure de montrer que leur démarche est transférable, en proposant des suggestions d'adaptation à chaque étape de la mise en œuvre de leur séquence.

En conclusion, cette année encore, le jury a apprécié la lecture de dossiers clairs, rédigés avec soin, présentant des projets personnalisés et ambitieux, mais pour autant adaptés au niveau des élèves, témoignant d'une bonne maîtrise didactique et pédagogique. Ont été valorisées les démarches articulées, progressives, mettant les élèves en activité, en cohérence avec les objectifs annoncés, s'appuyant sur des supports pertinents et authentiques, et nourries par une dimension culturelle ancrée dans le monde anglophone. Les propositions soucieuses de développer l'esprit critique des élèves tout en les faisant progresser dans leur maîtrise de la langue ont été particulièrement appréciées. Enfin, le jury rappelle la nécessité pour les candidats d'effectuer une relecture attentive et exhaustive de leur dossier afin d'éviter les propos inachevés ou les copier-coller malheureux.

Un certain nombre de dossiers ont aussi démontré une bonne analyse des exigences de l'épreuve, suggérant une préparation sérieuse. Cela conduit encore une fois le jury à inviter les candidats à ne pas négliger la lecture du présent rapport et des précédents, et à en suivre les préconisations.

Rapporteurs : Stéphane BRUNEL et Marika SHAPCOTT, avec les contributions de l'ensemble du jury.

4. Épreuve d'admission : épreuve professionnelle orale

Modalités de l'épreuve professionnelle orale d'admission :

Épreuve en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-

¹Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré – Annexe IV Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne.

cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

4.1 Première partie : « Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère »

Le rapport ne se veut en aucun cas modélisant mais vise à donner aux futurs candidats des pistes qui guideront leur réflexion lors de la préparation au concours et permettront à ceux qui n'ont pas été admis de mieux en comprendre les raisons et de les accompagner dans une future préparation. S'il n'y a pas de prestation type attendue, le jury valorise les candidats qui répondent aux attentes du concours en matière de présentation et d'analyse du document, de mise en œuvre de la séquence présentée, de prise en compte des élèves et de leurs productions, et qui adoptent une posture professionnelle appropriée. La lecture des rapports des années précédentes est recommandée.

4.1.1 Présentation et analyse du document

La pertinence d'une séquence pédagogique dépend nécessairement d'une analyse universitaire préalable qui saura faire ressortir le potentiel didactique et pédagogique du support proposé. Cette première étape ne peut donc être évacuée en quelques phrases, même si elle doit préserver un temps important pour la présentation de la mise en œuvre. À titre d'exemple, les analyses de vingt minutes et plus n'ont laissé que trop peu de temps aux candidats pour présenter leur exploitation du document en exposant la progression d'une séquence pédagogiquement et didactiquement détaillée et aboutie.

Cette analyse ne saurait se limiter à une simple paraphrase, à une explication linéaire ou à un résumé du document, mais doit faire apparaître ses spécificités telles que la source, le genre, le type de discours (narratif, descriptif, informatif, argumentatif, injonctif, etc.), le message de l'auteur, le public ciblé, les intentions, la portée symbolique, ainsi que le contexte historique, social et géographique dans lequel s'inscrit le document. L'identification du type de discours évitera notamment les écueils de la description du contenu du support et de la paraphrase. Par exemple, dans le cas d'un support vidéo, il ne s'agit pas de restituer le script d'une voix off dans son intégralité. L'analyse de la forme et de la structure du document peut également mettre en lumière des choix pédagogiques, en particulier dans la mesure où ils peuvent être des vecteurs efficaces d'accès au sens. Les candidats s'appuient sur ces relevés pour proposer une exploitation pédagogique pertinente et structurée, autour d'une problématique.

Un faux-sens ou un contre-sens au stade de l'analyse universitaire peut avoir avec des conséquences sur la pertinence de la mise en œuvre pédagogique proposée. Ainsi, cette année, une erreur dans l'identification des nationalités des personnages et du pays où se passe la scène dans un extrait de *Bournville* de Jonathan Coe, a empêché certains candidats de traiter du thème culturel central d'une identité britannique en crise dans la séquence envisagée.

Des supports variés (reportages télévisés, poèmes, extraits de romans contemporains et classiques, bandes dessinées, articles de presse, brochures de tourisme ou non, bandes annonces, etc.) sont choisis par le jury pour leur potentiel didactique et culturel ; il est attendu des candidats, après l'analyse, qu'ils dégagent des objectifs communicationnels et linguistiques (grammaticaux, lexicaux et phonologiques), en prenant en compte également la dimension visuelle du support proposé. Il ne suffit pas d'avancer que les illustrations d'un support écrit ou vidéo sont une aide à la compréhension mais de montrer comment ces éléments peuvent être exploités lors d'une mise en œuvre pédagogique. À titre d'exemple, cette année, les éléments composant la couverture des mémoires de Tommie Smith, *Victory. Stand!*, reprenaient les étapes majeures de sa vie et éclairaient ainsi des mots-clés de

l'article du *New York Times* consacré à l'ouvrage. Il en est de même pour l'exploitation de la bande sonore d'un support vidéo (sons, types de musique, etc.).

Les activités proposées, qui découlent de l'analyse préalable, s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage progressive (de l'explicite à l'implicite, du factuel à l'abstrait, du plus simple au plus complexe), problématisée et cohérente. Le jury a parfois regretté que des candidats, qui avaient pourtant fait preuve de capacités d'analyse certaines, aient en fin de compte proposé un projet dans lequel le support ne devenait plus qu'un prétexte pour aborder un thème ou un fait de langue, sans s'attacher à la spécificité de ce support, pourtant bien identifiée. De la même manière, un relevé extrêmement détaillé et une analyse approfondie n'ont de sens qu'à partir du moment où ils sont réinvestis dans la mise en œuvre.

De plus, une analyse fine doit permettre aux candidats de repérer les points de vue exprimés, le ton, l'ironie, le comique ou la part d'implicite dans le document, éléments trop souvent non-identifiés ou à peine évoqués pour être ensuite évacués lors de la mise en œuvre, sous prétexte d'une trop grande complexité pour les élèves. Le jury précise aux candidats qu'ils ne doivent pas hésiter à faire preuve d'ambition pour faire produire par les élèves des énoncés de plus en plus complexes en adéquation avec les programmes en vigueur, à stimuler leur curiosité et à éveiller leur sens critique.

La diversité des sujets proposés cette année permet également de rappeler qu'il n'existe pas de support correspondant à une présupposée « séquence type ». Ainsi, il paraît peu judicieux de vouloir à tout prix reprendre à l'identique la mise en œuvre présentée dans le dossier RAEP sous prétexte que celui-ci a permis au candidat d'être déclaré admissible. Les candidats doivent avant tout faire preuve de bon sens lors de l'exploitation du document.

4.1.2 Choix de la classe

On rappelle que « le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé » (arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré – Annexe III Épreuves du concours interne).

Cela signifie donc que les candidats doivent se préparer en amont à tous les niveaux d'enseignement en ayant une bonne connaissance des contenus linguistiques et culturels des programmes. Une lecture attentive des programmes officiels et des documents ressources en ligne sur le site Eduscol est vivement recommandée.

Les candidats doivent par ailleurs se garder d'éventuels automatismes lors du choix du niveau de classe. Un texte littéraire ne se destine pas uniquement à l'enseignement de spécialité « LLCER anglais » et un texte contenant des occurrences de prétérit à une classe de cinquième, surtout quand celui-ci est d'une longueur et d'une difficulté manifestes. Les objectifs choisis doivent être cohérents par rapport au niveau de classe visé : ils doivent permettre aux élèves de développer de nouvelles compétences langagières en enrichissant leurs connaissances linguistiques (grammaticales, lexicales et phonologiques) et culturelles propres aux pays de la sphère anglophone. À titre d'exemple, le candidat ne peut occulter lors de sa présentation une exploitation d'objectifs sous prétexte que les élèves les auraient « déjà vus » dans un cycle antérieur. Il s'agit d'aller au-delà d'un simple « rebrassage ». Le candidat doit être en mesure de répondre à la question suivante : qu'ont appris les élèves à l'issue de la séquence ?

4.1.3 Les objectifs

Les objectifs pédagogiques sont le ciment de la séquence. Ils doivent être judicieusement choisis et clairement énoncés au début de la mise en œuvre car ils sous-tendent la progression complète, de la compréhension du document jusqu'au projet final et l'évaluation. Ils font un pont entre les potentialités du document perçues lors de l'analyse universitaire et les productions attendues au fil de la séquence.

a) Les objectifs linguistiques

En compréhension, pour qu'un fait de langue devienne un objectif, il doit faire l'objet de plusieurs occurrences dans le document ou répondre à un réel besoin pour l'appropriation ou l'exploitation de ce dernier. À titre d'exemple, on ne pourrait déterminer le superlatif comme objet d'étude alors qu'il n'apparaît qu'une seule fois dans le document et qu'il ne répond à aucun besoin particulier. Il est rappelé que les objectifs linguistiques, de façon

générale, sont à relier au projet final prévu et doivent donc permettre de le réaliser pleinement. Les objectifs doivent être travaillés de façon coordonnée et non juxtaposée : on ne peut envisager de consacrer une séance à l'étude d'un point de grammaire dans son intégralité de façon frontale et descendante sans des activités de réflexion sur la langue et de manipulation à partir d'occurrences extraites du support. Trop de candidats, par exemple, proposent l'étude d'un point de grammaire tel que le prétérit comme unique contenu de séance en laissant de côté le support et les autres objectifs, notamment phonologiques.

Par ailleurs, le jury a parfois regretté des confusions grammaticales chez certains candidats. On peut alors s'interroger sur leur capacité à expliciter des faits de langue à leurs élèves. Par exemple, il est souvent constaté des erreurs sur la distinction entre temps et aspect, ou encore une mauvaise utilisation des structures telles que « to be used to » et « used to ». Le jury a notamment identifié des difficultés autour de la construction du passif, de l'aspect Have-EN, des marqueurs -ED et -ING dans les adjectifs, de la détermination nominale (article Ø vs. The), ou encore de la syntaxe des interrogatives indirectes (notamment lors de la formulation des problématiques). S'il ne s'agit pas d'être un grammairien aguerri, il convient cependant d'être à même de mobiliser de solides connaissances grammaticales pour guider les élèves dans leur apprentissage de la langue.

Sur le plan lexical, les objectifs se bornent trop souvent à un réemploi de mots connus, auxquels viennent s'ajouter quelques mots nouveaux présents dans le document mais qui ne s'avèrent pas toujours essentiels pour l'élève, ni pour l'exploitation du support et des activités d'expression proposées. L'élucidation passe encore trop souvent par la traduction en français ou l'usage du dictionnaire et la multiplication des aides lexicales telles que les listes ou les nuages de mots, dont l'efficacité en termes de mémorisation et de ré-emploi n'est pas toujours perceptible. Une fois de plus, seul un parcours de compréhension réfléchi qui fait intervenir des stratégies d'accès au sens permettra aux élèves de lever les obstacles lexicaux et les guidera vers l'autonomie recherchée.

L'objectif phonologique ne fait que rarement l'objet d'un véritable apprentissage. Si les candidats pensent bien à l'énoncer en début de présentation, il n'est que peu souvent développé lors de la séquence et n'apparaît pas toujours à la hauteur de son importance dans les critères d'évaluation de la production orale et des activités y préparant. Le jury invite les candidats à réfléchir davantage à l'intérêt de l'objectif phonologique qui ne saurait se limiter à la réalisation du « -ED » du prétérit ou encore du « s » du pluriel. Les candidats doivent aussi envisager d'autres pistes de travail, notamment en ce qui concerne la prosodie : intonation, accentuation, rythme ou encore la réalisation de phonèmes et la différence graphie/phonie. Cela implique de maîtriser autant que possible cet élément essentiel à la compréhension et à la production de messages. Ces éléments constitutifs de la langue anglaise sont des objectifs à atteindre pour les élèves et doivent être travaillés régulièrement et selon des approches variées au fil de la séquence.

b) L'objectif culturel

Le jury souhaite attirer l'attention sur la composante culturelle et son ancrage dans le monde anglophone, qui est l'un des points de départ de l'élaboration de tout projet pédagogique, y compris lorsque celui-ci concerne la vie quotidienne ou l'environnement. La langue vivante étant le reflet d'une culture, les candidats ne peuvent prétendre à l'enseignement de l'anglais sans disposer de connaissances et d'une bonne compréhension de ce qui a trait à l'aire linguistique anglophone. Cette année le jury a pu regretter que certains candidats ignorent des marqueurs fondamentaux de la culture anglophone (La fête de *Thanksgiving*, les nations constitutives du Royaume-Uni et ses principaux partis politiques, etc.).

Ainsi, nous conseillons aux candidats de consolider leurs connaissances culturelles personnelles par une exposition régulière à des sources variées (presse, littérature, reportages, cinéma, etc.) et à une langue authentique et moderne, sans se limiter au Royaume-Uni et aux États-Unis, mais en s'intéressant également aux autres pays de l'aire culturelle anglophone.

Ajoutons que l'objectif culturel retenu doit être en adéquation avec le document. Une simple référence à des éléments culturels connexes ne peut pas être retenue comme objectif central de la séquence.

Par ailleurs, le travail sur l'objectif culturel ne saurait se résumer à des recherches à effectuer en salle informatique ou à la maison sans aucun réinvestissement, en particulier si les informations essentielles figurent déjà dans le document à étudier (dates de naissance et de mort d'un auteur, par exemple). Le jury souhaite rappeler aux candidats que l'enseignant a un rôle prépondérant à jouer dans l'acquisition des connaissances culturelles.

4.1.4 Les productions attendues

Si les candidats proposent une tâche dite « finale », ils veilleront à ce qu'elle soit en cohérence avec le reste de la mise en œuvre. Elle peut être énoncée en langue cible, de manière claire et concise. Le jury attend alors que les candidats proposent une mise en œuvre cohérente à partir d'outils et d'activités qui permettront la réalisation de cette tâche. Elle doit être l'aboutissement logique de la démarche pédagogique proposée, en partant du document de réception vers l'activité de production. C'est pourquoi toutes les étapes et activités proposées doivent converger vers ce but, en prenant en compte la spécificité de la production attendue.

À titre d'exemple, si cette production consiste en la rédaction puis la récitation d'un poème, les points suivants devront avoir été travaillés en amont : la forme du poème, les rimes, les schémas intonatifs, les champs sémantiques, etc. Si la production est un discours, il conviendra alors d'avoir entraîné les élèves à une prise de parole en continu dont les arguments ont été préalablement préparés et la mise en voix anticipée (accentuation, débit, etc.). S'il s'agit d'un débat, les candidats penseront à entraîner les élèves à des joutes verbales alliant savoir, savoir-faire et savoir-être. Un entraînement spécifique s'imposera dans le cas de productions orales, aussi bien en continu qu'en interaction (prosodie, *gap fillers*, emphase, gestuelle, etc.).

Dans les présentations les plus abouties, les candidats ont privilégié des tâches réalistes, créatives, motivantes et épanouissantes pour les élèves.

À l'inverse, un projet de fin de séquence qui proposerait une activité de production orale alors que seule la compréhension de l'écrit a été travaillée dans les séances précédentes ne serait pas pertinente car elle risquerait de mettre les élèves en difficulté. Poser des questions aux élèves sur un document ne suffit pas à préparer convenablement une activité orale complexe (débat, discours, etc.). Une production orale de fin de séquence à partir de l'étude d'un texte écrit est donc possible à condition qu'un réel entraînement aux compétences mobilisées à l'oral soit conduit en amont.

4.1.5 La mise en œuvre

L'exposé de la mise en œuvre doit être le reflet d'une réflexion structurée, fondée sur l'analyse du document et des objectifs qui en ont découlé. Cette démarche doit s'appuyer sur le document à exploiter. Le jury attend des candidats qu'ils proposent des activités cohérentes et progressives et qu'ils soient en mesure d'explicitement clairement leur démarche pédagogique. Il n'est pas attendu un modèle type de mise en œuvre qui imposerait un nombre de séances déterminé. De même, il n'est pas demandé de présenter une séance plus détaillée que les autres (« séance phare ») puisque l'objectif est d'apprécier un enchaînement logique d'activités.

Lorsque le projet juxtapose plusieurs activités sans réel fil conducteur, les candidats parviennent difficilement à montrer comment les compétences langagières des élèves sont développées, ou comment sont mises en place les stratégies que l'élève pourra acquérir et transférer. La compréhension du document se borne parfois au repérage lexical sans que les activités proposées ne permettent l'accès au sens et, le cas échéant, à l'implicite. La carte mentale lexicale, par exemple, n'est pas une fin en soi. Des candidats négligent le fait qu'il ne s'agit pas de vérifier ce que les élèves ont compris après une première écoute ou lecture, mais bien de leur donner les outils leur permettant de comprendre le document et de leur faire acquérir des stratégies de compréhension. En aucun cas un questionnement frontal ou le fait de compléter des grilles ne saurait développer l'autonomie des élèves face à un document inconnu. Seuls des repérages d'éléments saillants puis leur mise en réseau permettent de développer des activités de compréhension puis de production.

Le document proposé par le jury pour la construction de la séquence reste absolument central. S'il n'est pas interdit d'évoquer brièvement d'autres documents qui sembleraient nécessaires à l'architecture de la séquence pour faciliter la réalisation d'une tâche complexe, la présentation détaillée de la mise en œuvre doit porter exclusivement sur le document de l'épreuve. Multiplier les apports de documents extérieurs conduirait le candidat à s'éloigner de son objectif, qui est l'exploitation pédagogique du document qui lui a été soumis. Cette année, un support oral consacré à la promotion du dernier ouvrage de Ruby Bridges ne nécessitait pas de consacrer plusieurs séances en amont à l'analyse du tableau de Norman Rockwell *The Problem We All Live with*. Dans le cas où les candidats auraient du mal à canaliser leur réflexion, il leur est conseillé de la recentrer sur le document. Par ailleurs, au regard de la richesse des documents proposés par le jury, il paraît étonnant qu'une seule séance puisse suffire à en cerner tous les aspects. À l'inverse, les candidats éviteront de développer un projet fleuve.

Le jury a constaté également que de nombreux candidats n'expriment pas de façon suffisamment explicite ce qu'ils veulent que les élèves comprennent et retiennent du document. Les supports proposés par le jury supposent la mise en place de parcours de compréhension précis qui nécessitent des stratégies : si le repérage de la situation d'énonciation et des champs sémantiques paraît indispensable, il ne saurait être suffisant. Une mise en réseau de l'ensemble des éléments doit être proposée pour accéder au sens. Par exemple, nous invitons les candidats à s'interroger sur le statut du « mot clé » dont les caractéristiques doivent être définies au préalable, sans quoi une activité de repérage deviendrait inefficace.

Le lexique didactique employé doit être maîtrisé. Il est préférable d'être concis, précis et de faire preuve de bon sens plutôt que d'utiliser des termes sans en connaître la véritable signification. Ces dernières sessions ont vu une forte augmentation du recours aux termes « démarche déductive », « médiation », « classe inversée », « orthoépie », « métacognitif », ou encore « schéma intonatif », à mauvais escient. Il appartient aux candidats de s'assurer de la bonne maîtrise d'un terme avant de l'utiliser. Certaines distinctions élémentaires (séance/séquence, par exemple) sont indispensables à la clarté de l'exposé.

La mise en œuvre d'une différenciation est parfois mal maîtrisée par les candidats. Il ne suffit pas de mettre les élèves en binômes ou en groupes hétérogènes pour pallier leurs difficultés. Il est nécessaire de se demander si l'activité pourrait être réalisée en travail individuel. Si tel est le cas, les travaux de groupe ne se justifient pas. De même, il n'est pas nécessaire de systématiquement mettre les élèves en îlots dans toutes les situations de classe. À l'inverse, un travail de groupe peut s'avérer pertinent dans la mise en place, par exemple, de la différenciation pédagogique si et seulement si les obstacles ont été correctement identifiés en amont. Il ne s'agit pas simplement d'évoquer la différenciation pour qu'elle devienne effective. Si les candidats l'évoquent, ils doivent être en mesure de la justifier par des pistes concrètes de mise en place. Le jury invite les candidats à enrichir leurs connaissances et à engager une réflexion sur cette compétence professionnelle.

Depuis quelques années, le jury constate une utilisation accrue des outils numériques dans les activités proposées pour la classe et le travail donné à la maison (murs collaboratifs de type Padlet, logiciels et applications diverses). Si les outils numériques peuvent apporter une plus-value, celle-ci doit être pédagogique et s'inscrire avec pertinence dans le projet exposé. Ainsi, les questionnaires de type Kahoot sont plus propices, avec la nécessaire part aléatoire de réussite dans les réponses à choix multiples, à des activités évaluatives et de vérification de fin ou de début de séance qu'à des activités d'entraînement et de mise en place de stratégies et méthodes pour accéder au sens du support en cours de séance.

Les présentations correspondant aux attentes du concours ont su proposer une démarche claire et cohérente illustrée par des exemples concrets et mettant en valeur des spécificités du document, que les candidats ont su exploiter à des fins pédagogiques, de manière structurée et progressive, tout en prenant en compte la diversité des élèves.

4.1.6 Productions des élèves et évaluation

Il est attendu des candidats qu'ils proposent des exemples précis de productions d'élèves, à toutes les étapes de la mise en œuvre – annoncer que « les élèves feront un résumé » ne peut suffire. Il peut s'agir par exemple de mots isolés dans une carte heuristique, d'ébauches de phrases, d'énoncés complexes, etc. Il est souhaitable qu'ils soient cités en anglais pour une meilleure projection dans la situation d'enseignement.

Il est souvent noté que les tâches proposées ne sont pas suffisamment concrètes, manquent d'ambition et ne permettent pas au jury de visualiser les élèves en activité. Nous conseillons alors aux candidats de se poser les questions suivantes lors du temps de préparation : quelle modalité de travail envisager ? Quelle(s) production(s) possible(s) des élèves ? Quels sont les obstacles identifiés ? Quels sont les leviers permettant de les lever ? De quels outils les élèves ont-ils besoin ? Quelle(s) consigne(s) donner ? Si les candidats arrivent à répondre à ces questions en cohérence avec la séquence proposée, la tâche paraît alors plus réaliste.

La trace écrite vient donner corps à la démarche d'apprentissage. Le candidat peut évoquer cette phase et en expliquer l'élaboration de manière à montrer qu'elle est construite avec les élèves et à partir de leurs énoncés enrichis par le professeur (il ne saurait y avoir de séquence sans contenu nouveau).

Il est rappelé aux candidats qu'il convient d'intégrer le travail sur la langue à celui qui est conduit sur le sens. Si les prélèvements de faits de langue dans le document sont souvent effectués dans une perspective de compréhension de leur fonctionnement, plus rares sont les candidats qui donnent à voir au jury de quelle manière

le contexte du support permet leur remobilisation grâce à des exemples possibles de productions d'élèves. Ainsi il est parfois difficile de comprendre comment les élèves s'approprient ces outils linguistiques. À titre d'exemple, dans le cadre d'un entraînement à la compréhension de l'oral à partir d'un support vidéo consacré à Angel Island et extrait de la chaîne YouTube *Untold History*, les élèves peuvent dans une première phase être amenés à réaliser une carte mentale procédant à un classement grammatical du lexique de l'incarcération repéré en classe. Dans un second temps, pour rendre compte des conditions de vie des immigrés sur Angel Island, ils peuvent produire des phrases à partir de cette carte, à la voix passive et au prétérit, l'objectif grammatical de la séquence également travaillé à partir d'occurrences repérées dans le support.

Le travail à effectuer pour le cours suivant fait partie intégrante du processus d'apprentissage et doit par conséquent être pensé et explicitement mentionné. Le jury s'interroge sur la manière dont les élèves vont pouvoir réaliser le travail demandé. En effet, une recherche personnelle ne saurait se limiter à la consigne suivante « faire une recherche sur les suffragettes en anglais » sans plus d'explicitation. Il convient de préciser les attendus et les consignes, mais également où chercher les informations (sitographie spécifique vérifiée en amont par l'enseignant dans un cadre éthique et institutionnel), d'avoir anticipé les écueils ainsi que la manière dont ce travail sera restitué à la séance suivante afin que cette recherche trouve un écho dans la suite de la séquence.

Il semble également utile de rappeler l'importance de l'évaluation. Sans aller jusqu'au détail exhaustif des contenus, les candidats doivent pouvoir proposer des pistes concrètes pour l'évaluation en évitant les propos vagues (« là, je ferai une évaluation formative ») et en réfléchissant à la place de l'évaluation dans le parcours d'apprentissage, à son rôle et aux critères de réussite. Le but de l'évaluation sommative est bien de vérifier que les stratégies mises en place pour atteindre les objectifs ont été efficaces, et que les savoirs et savoir-faire travaillés ont été acquis. Une connaissance de la différence entre les évaluations diagnostiques, formatives et sommatives, de même qu'entre entraînement et évaluation, s'avère indispensable. Par ailleurs, le jury a valorisé les présentations des quelques candidats qui ont présenté des activités de remédiation pertinentes.

Le jury souhaite rappeler aux candidats que seuls les éléments travaillés au cours de la séquence peuvent faire l'objet d'une évaluation. Bien souvent, le lien entre les objectifs, la mise en œuvre et l'évaluation est difficilement perceptible.

Enfin, le jury se doit de souligner que la nervosité due à l'épreuve ne doit en aucun cas faire oublier aux candidats les principes de base d'un comportement éthique et responsable, conforme aux valeurs de la République, que l'école entend faire partager. Ainsi, les candidats veilleront à ne pas proposer aux élèves des tâches qui les mettent dans des situations émotionnellement déstabilisantes, qui invitent à des confusions dangereuses entre fiction et réalité historique, ou encore qui contreviennent aux principes précédemment énoncés (par exemple, rédiger un dialogue entre deux maîtres souhaitant échanger leurs esclaves). Il convient également d'être vigilant quant à l'usage des outils numériques qui sortiraient du cadre RGPD (Règlement général sur la protection des données).

4.1.7 L'entretien

L'entretien avec le jury ne doit pas être redouté par les candidats car les questions posées sont autant de pistes pour revenir sur leurs propos et expliciter leur démarche. Il s'agit d'un moment d'échange et de réflexion, où les candidats peuvent démontrer leur capacité à prendre du recul par rapport à ce qui vient d'être dit. Les questions posées ne sont en aucun cas des pièges tendus par les examinateurs. Au cours de l'entretien, il arrive fréquemment que des candidats prennent conscience d'une incohérence dans leur présentation ou d'un oubli important. Ils peuvent alors combler une lacune, proposer une autre activité, d'autres critères d'évaluation, etc. Lorsque cette incohérence remet en question l'ensemble de la séquence, il est non seulement inutile mais aussi contre-productif de camper sur ses positions. Les candidats ne seront pas davantage pénalisés s'ils reconnaissent une erreur de jugement, bien au contraire. Il n'est toutefois pas utile de se confondre en excuses.

Les questions du jury peuvent porter sur tout aspect mentionné dans la première partie de l'épreuve, que ce soit l'analyse du support, la conception du projet pédagogique, les objectifs, la mise en œuvre, etc. Il arrive que le jury demande aux candidats des exemples précis de productions d'élèves attendues au moment de la rédaction d'une trace écrite ou de l'émission d'hypothèses, par exemple. Les candidats peuvent être interrogés sur la faisabilité et le réalisme d'une tâche donnée au niveau de classe choisi, ou être invités à préciser un objectif considéré comme flou ou trop général (« On travaillera la question des armes aux États-Unis »). Il s'agit parfois de vérifier si une notion ou une expression employée est bien maîtrisée (« perspective actionnelle », « différenciation », « ironie »,

« Commonwealth », etc.) ou encore de préciser l'utilisation des nouvelles technologies (« TBI / TNI », documents collaboratifs, cartes mentales numériques, applications, etc.).

L'entretien requiert une capacité d'écoute ainsi qu'une ouverture d'esprit. Il ne faut pas craindre de s'accorder un bref temps de réflexion avant de formuler sa réponse. Les candidats se perdent parfois dans leur brouillon. Un brouillon organisé (où l'on a numéroté les pages et aéré la présentation) permet de retrouver rapidement et sans panique le passage sur lequel porte la question posée. Il n'est pas nécessaire de vouloir combler les moments de silence de manière trop hâtive. Il convient également de ne pas monopoliser la parole afin de laisser le temps au jury de revenir sur tous les points qu'il souhaite aborder. Les candidats les mieux préparés savent être sensibles aux observations du jury et réactifs à leurs remarques. Ainsi, le jury a pu apprécier les postures professionnelles des candidats désireux de s'engager dans un échange constructif.

L'aptitude à communiquer fait partie des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Le jury porte donc une attention toute particulière au volume de la voix, au débit, ainsi qu'au registre de langue. La maîtrise de la langue française étant l'une des conditions de la réussite au concours, il est indispensable de veiller à la bonne correction de l'expression.

Le jury attire l'attention des candidats sur des attitudes parfois trop relâchées qui ne correspondent pas à la posture attendue d'un enseignant. Il est également vivement recommandé d'employer un vocabulaire précis appartenant au registre de langue adapté, sans trop de jargon. Il convient d'éviter des expressions du type « du coup », « bosser », « je ne suis pas fan », « je me balade dans la classe », « je vais leur faire faire un petit exercice, puis une petite évaluation », « je me suis loupé », « ouais », « le truc », « vachement », etc. De même, les situations de classe présentées comme des anecdotes par certains candidats ne peuvent être acceptées comme une justification des choix pédagogiques sur le document proposé.

Les candidats gagneront à rester sobres dans leur interaction avec le jury en début ou en fin d'épreuve. Si le jury est bienveillant et accueillant, il n'en demeure pas moins qu'un concours de recrutement de l'Éducation nationale exige des candidats une certaine tenue et retenue, quant à l'expression de leurs états d'âme notamment.

Conclusion

Si une grande partie des candidats semble bien prendre en compte les conseils du jury, il faut ici rappeler que la réussite à cette épreuve passe avant tout par un entraînement régulier et rigoureux. Il est nécessaire de prévoir de s'exercer dans les conditions de l'épreuve, en respectant le temps de préparation et de passage, afin de ne pas être déstabilisé le jour de l'épreuve.

Les candidats qui ont réussi l'épreuve sont ceux qui ont su exposer au jury leurs idées et leur démarche pédagogique de manière claire et efficace, tout en respectant la spécificité du support proposé et en dégagant avec précision ce qu'ils souhaitaient que leurs élèves retiennent. Ces candidats ont su faire preuve de bon sens, de créativité et de recul face à leur pratique, tout en plaçant les élèves au cœur de la démarche pédagogique.

Rapporteurs : Vincent GEFFRAY et Amandine MARNAT, avec les contributions de l'ensemble du jury.

4.2 Deuxième partie : « Compréhension et expression en langue étrangère »

Le jury tient à souligner le bon niveau de préparation et les compétences montrées par une partie des candidats lors de l'épreuve de compréhension et d'expression. Il salue des prestations parfois excellentes et se réjouit que les conseils prodigués dans les précédents rapports aient été pris en compte. Toutefois, un nombre non négligeable de prestations a témoigné d'une méconnaissance des contours de l'épreuve.

4.2.1 Descriptif et recommandations

À l'issue de l'entretien de la partie pédagogique, un document inconnu (papier ou audio) est soumis aux candidats qui disposent de dix minutes pour en prendre connaissance. La phase suivante dure cinq minutes maximum, pendant lesquelles le candidat propose, uniquement à partir de ses notes, un compte-rendu structuré, en anglais, des informations contenues dans le document.

L'épreuve se poursuit par un entretien de quinze minutes maximum en anglais. Les premières questions du jury

portent sur le document, sa compréhension et sa thématique.

Cette épreuve évalue le modèle linguistique des futurs professeurs d'anglais, leur culture générale d'angliciste et leur capacité à réagir et à argumenter.

Il est rappelé que les dix minutes consacrées à la préparation doivent permettre aux candidats de dégager la thématique et les idées importantes, ainsi qu'une problématique, pour les amener à une présentation synthétique et organisée. Il est rappelé également qu'il n'est pas demandé d'inscrire le document dans un axe du programme scolaire.

L'exposé ne doit pas se limiter à une accumulation d'éléments relevés ou à un simple exercice de paraphrase. On attend des candidats un effort d'organisation et de prise de recul et, comme on le verra avec les exemples présentés, il est conseillé d'intégrer des éléments d'appréciation et d'enrichissement personnels lors de la phase de compte-rendu, sans attendre les questions du jury. Attention toutefois à ne proposer un élargissement et un enrichissement personnel qu'après avoir effectivement rendu compte du document. Les candidats veilleront par ailleurs à utiliser leurs connaissances à bon escient et à ne pas les plaquer de manière artificielle. Enfin, certains se sont démarqués en proposant des conclusions et ouvertures pertinentes, témoignant ainsi de leur bonne compréhension des enjeux du document.

L'entretien qui suit le compte-rendu vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir des perspectives. Les questions posées n'ont pas pour but de piéger les candidats et leur éventail peut être très large. Les conseils qui suivent reprennent en grande partie ceux qui figurent dans les rapports des sessions précédentes, dont les recommandations restent valables. Les exemples de sujets proposés peuvent être utilisés à des fins d'entraînement individuel. En effet, une préparation et un entraînement réguliers à l'épreuve de compréhension et d'expression sont des gages de réussite.

Trop de prestations sont affaiblies par une absence de repères historiques, géographiques et culturels fondamentaux du monde anglophone. Cette année encore, le jury a déploré une certaine méconnaissance de quelques notions clés du monde anglophone, qu'il s'agisse des institutions (le Commonwealth, le rôle du monarque britannique, la Constitution des États-Unis, etc.), ou des principaux régimes constitutionnels (en Grande-Bretagne comme aux États-Unis, sans oublier quelques grandes nations du Commonwealth telles que l'Australie ou l'Inde. Si une connaissance exhaustive des partis politiques de tous les pays anglophones ne fait bien entendu pas partie des attentes du jury, être capable d'appréhender le paysage politique de pays majeurs tels que le Royaume-Uni ou les États-Unis paraît toutefois indispensable, tout comme les échéances électorales et les systèmes électoraux. Enfin, les grands médias (les différences entre *The Guardian* et *The Daily Mail*, par exemple), les systèmes scolaires, les personnalités majeures issues du monde politique, artistique, sportif, ainsi que certains faits historiques majeurs en lien avec la sphère culturelle (guerre du Vietnam) constituent des repères attendus.

Une lecture régulière de la presse anglophone (facilement accessible sur Internet) est fortement conseillée (*The Guardian*, *The Times*, *The Washington Post*, *Newsweek*, *Time*, etc.). Elle permet aux candidats de se tenir informés de l'actualité, de s'imprégner des tournures authentiques tout en enrichissant leur lexique et en améliorant leur capacité à reformuler. Elle leur permet également de développer des stratégies de lecture (repérage du type de source, des informations factuelles, des points de vue exprimés, des références culturelles, etc.) et de s'entraîner à synthétiser plus efficacement le document mis à leur disposition, en organisant leur propos.

Une présentation claire et concise du document (source, contexte de parution) et de son thème constitue une excellente entrée en matière. Toutefois, beaucoup de candidats se limitent à une introduction trop sommaire (nature, titre, source, thème) sans déterminer le contexte ou identifier l'approche développée dans le document afin de le problématiser autour de ses enjeux. La problématisation du contenu du document est essentielle et permet un compte-rendu organisé qui dépasse la simple restitution linéaire et factuelle. Elle explicite le sens du document, au-delà de son contenu factuel, et s'inscrit dans une réflexion plus large. Le ton (ironie, empathie, etc.), le point de vue et l'implicite ne doivent pas être occultés. Il est donc conseillé aux candidats d'aller du plus simple au plus complexe et de l'explicite à l'implicite.

L'exercice de compréhension orale nécessite également un entraînement régulier qui peut se faire par l'écoute des médias anglophones (*ABC News*, *BBC News*, *CBC News*, *NPR*, etc.) afin de se familiariser avec une diversité d'accents et de débits ainsi qu'avec les sujets d'actualité. L'ambiance sonore, loin de brouiller l'écoute, apporte souvent des éléments supplémentaires au service du sens du document. Les candidats peuvent s'abonner à des

podcasts et ainsi écouter quotidiennement des émissions en langue anglaise.

Il est primordial de s'entraîner à organiser et hiérarchiser les idées principales d'un document, en travaillant dans le respect des conditions de l'épreuve, afin d'éviter les simplifications hâtives et les éventuels contresens. Le document ne sert pas de prétexte à des digressions et doit rester au centre du compte-rendu. Il est regrettable de se contenter d'une paraphrase : une simple citation du support ne saurait se substituer à son compte-rendu reformulé et organisé.

Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de s'entraîner à la prise de notes. Ces notes peuvent prendre la forme de listes, tableaux, cartes heuristiques ou toute autre organisation qui permettrait de gagner en efficacité et en clarté. Les candidats pourront ainsi se détacher de leurs notes plus facilement. Il ne faut pas négliger l'appréhension globale du sens du document dans son intégralité, en évitant de se perdre dans des détails inutiles. Une mauvaise gestion du temps peut empêcher d'aborder l'intégralité du document.

Les candidats ne peuvent faire l'économie d'une pratique régulière de la langue anglaise, notamment en interaction. Outre l'importance de maîtriser cette compétence devant leurs élèves, ils seront ainsi mieux à même de comprendre les questions du jury et d'y répondre le jour du concours, quel que soit leur état de stress. Les candidats qui se limitent à des réponses laconiques parviennent difficilement à démontrer leurs compétences linguistiques et leur capacité de réflexion. À l'inverse, les meilleurs candidats ont su se démarquer en cherchant à étoffer leurs réponses. Enfin, une attention particulière doit être portée à la réalisation phonologique des mots prononcés dans le document lorsqu'ils sont repris par le candidat dans son compte-rendu.

Le jury a entendu de bonnes prestations rendues possibles par des connaissances solides au service d'une bonne compréhension du contenu du document, ainsi que par un réel effort de reformulation et d'organisation. Le jury a pu notamment apprécier la capacité de candidats à nuancer leur propos lors de l'analyse du document et à mettre à profit le temps imparti pour démontrer leur connaissance du monde anglophone.

La prestation est d'autant plus réussie qu'elle est dynamique et claire, et que la réactivité et l'écoute sont manifestes lors de l'échange. Certains candidats ne saisissent pas suffisamment l'enjeu communicationnel de l'épreuve : ils doivent parvenir à montrer l'intérêt du sujet qui leur est proposé et qui a été sélectionné pour son ancrage culturel.

Si le candidat est invité à formuler une opinion personnelle pendant l'entretien, c'est sa capacité à argumenter qui sera évaluée et non le fond de son propos. Le candidat veillera cependant à rester dans le cadre des valeurs de la République.

Par ailleurs, le jury rappelle que les candidats se doivent de garder une posture professionnelle tout au long de l'épreuve, en évitant un registre de langue inadapté ou une élocution relâchée au cours de cette partie de l'épreuve, et en s'abstenant de chercher, par des remarques rhétoriques, à installer une certaine connivence avec les membres du jury.

4.2.2 Un exemple de compréhension audio (session 2024)

A new take on 'Pride and Prejudice'

Le sujet proposé est un extrait (début jusqu'à 2'06) du document suivant :

<https://www.npr.org/2023/08/03/1191834667/pride-and-prejudice-adaptation-ck-chau-good-fortune>

Il s'agit d'un *podcast* de l'émission « *Main Character of the Day* » diffusée sur la radio américaine *NPR* le 3 août 2023. C.K. Chau est l'auteur du roman *Good Fortune* dont l'intrigue suit le schéma narratif du roman de Jane Austen *Pride and Prejudice* à travers le motif classique « de la haine à l'amour » dans le cadre d'une famille américano-cantonaise. L'extrait de l'entretien est centré sur des thèmes universels fréquemment rencontrés dans ce type d'intrigue (conflits d'argent, luttes de classe) dont l'enjeu émotionnel est intemporel, ce qui explique que malgré les nombreuses reprises qu'elle a pu connaître, cette histoire demeure contemporaine. Le point de vue de l'auteur est nuancé par celui de la journaliste Kai McNamee qui ne se reconnaît pas dans l'intrigue de *Pride and Prejudice* du fait d'une certaine distance culturelle et linguistique.

Les attendus de l'épreuve

Ce document est un bon exemple de la nécessité de connaître les œuvres incontournables de la littérature anglophone. Comme pour tous les documents de compréhension, le jury attendait des candidats qu'ils organisent et problématisent leur compte-rendu et qu'ils l'enrichissent de connaissances aussi précises que possible, sans entrer nécessairement dans les détails. Ainsi, sans qu'ils ne représentent une liste exhaustive, les éléments suivants pouvaient être largement valorisés :

- les connaissances littéraires ;
- la capacité à expliciter le caractère universel du roman de Jane Austen ;
- la capacité à comprendre les sentiments de la journaliste en opposition avec l'opinion générale ;
- la capacité à expliquer ce qu'apporte cette nouvelle adaptation.

Les meilleurs comptes rendus ont établi l'universalité des thématiques du roman de Jane Austen à travers les différentes reprises qui accompagnent le lecteur tout au long de sa vie tout en prenant en considération les réserves de la journaliste par rapport à l'éloignement culturel et social qu'elle ressent.

4.2.3 Un exemple de compréhension papier (session 2024)

Le document intitulé « *Why Aboriginal Australians are still fighting for recognition* » est un extrait d'article tiré du magazine *National Geographic* paru le 25 octobre 2023.

<https://www.nationalgeographic.com/culture/article/aboriginal-australians>

Cet article informatif invite le lecteur à réfléchir sur les enjeux liés aux politiques gouvernementales et à l'expérience des peuples autochtones en Australie (politiques d'assimilation, reconnaissance des droits des autochtones, référendum de 2023, excuses officielles du gouvernement et tentatives de réconciliation).

De façon non-exhaustive, les informations essentielles qui pouvaient être retenues sont les suivantes :

- les politiques gouvernementales d'assimilation du XX^e siècle ont provoqué l'enlèvement des enfants aborigènes de leurs familles (« *Stolen generations* ») ;
- les peuples autochtones n'ont pas été reconnus comme citoyens jusqu'en 1965 avec un basculement en 1967 consécutif au référendum qui les reconnaît pleinement comme australiens ;
- les excuses du Premier ministre Rudd en 2008 pour le traitement subi par les aborigènes des « *Stolen generations* » ainsi que la volonté de réduire les disparités sociales auxquelles ils sont confrontés ;
- la lutte continue pour que les Aborigènes gardent leur culture et soient pleinement reconnus et dédommagés par le gouvernement ;
- le référendum de 2023, qui n'a pas permis de reconnaître les aborigènes dans la Constitution et de créer un groupe consultatif au Parlement, source de déception des aborigènes ;
- la tentative de l'état de Victoria de mettre en place un accord pour reconnaître la souveraineté des aborigènes et compenser les injustices subies ;
- la nécessité de panser les blessures profondes de l'héritage colonial ;
- la conviction des Aborigènes qu'ils sont souverains en Australie quel que soit le résultat du référendum de 2023.

Les prestations les plus convaincantes ont pris en compte le fait que le titre du document, sous la forme d'une question, annonçait un développement linéaire qui nécessitait une réorganisation lors de la phase de compte-rendu.

Les meilleures prestations ont par ailleurs mis en lumière les éléments suivants : la spécificité du contexte historique australien au sein du Commonwealth, le fait que l'Australie soit le seul pays du Commonwealth sans traité avec ses populations autochtones, le contexte politique en Australie (les avancées sur le sujet ont eu lieu sous des gouvernements travaillistes), les causes et conséquences des politiques d'assimilation sur les

aborigènes et la société australienne.

Rapporteurs : Gaëlle JOUANNE et Sébastien PECHER, avec les contributions de l'ensemble du jury

4.3. La langue orale

L'épreuve orale d'admission consiste en un échange qui requiert un contact visuel régulier avec l'auditoire, un débit, un registre et un volume adaptés ainsi qu'une capacité à se détacher de ses notes. Les questions du jury étant destinées à aiguiller les candidats, leur aptitude à s'en saisir sera fortement appréciée, dans l'exploitation pédagogique effectuée en français comme dans la seconde partie, en anglais.

La qualité de la langue fait partie des éléments évalués pendant toute la durée de l'épreuve. Ainsi, même pendant la première partie consacrée à l'exploitation pédagogique d'un support écrit ou audio-visuel, nous encourageons les candidats à être particulièrement attentifs à la correction linguistique des éventuelles consignes et productions d'élèves formulées en anglais, d'autant plus que le va-et-vient entre les deux langues semble nuire à la qualité de l'anglais de certains candidats. De même, les candidats veilleront à maintenir un registre de langue et un niveau de correction adaptés à la situation. Les candidats non francophones doivent également accorder une attention soutenue à la qualité de leur expression en langue française.

Les vingt minutes consacrées à l'expression en langue anglaise servent à évaluer la capacité des candidats à produire un discours en continu ainsi qu'à prendre part à un échange, tout en fournissant un argumentaire construit et étayé d'exemples, dans une langue précise et authentique. L'aptitude des candidats à s'exprimer avec spontanéité, à nuancer leurs propos, à argumenter et à entrer dans une interaction fluide lors de l'entretien avec le jury suppose des réflexes linguistiques et une certaine aisance communicationnelle.

Pour ce faire, le jury encourage les candidats à :

- consulter journaux et magazines reflétant la diversité du monde anglophone afin de se tenir au courant de l'actualité des pays en question et ainsi s'approprier un lexique *ad hoc* ;
- visionner et écouter des documents authentiques au quotidien dont nous rappelons une liste non exhaustive : médias en ligne (plateformes, journaux, blogs, etc.), radio et télévision (BBC, CNN, NPR, PBS, VOA, Vox, etc.) proposant des *podcasts*, émissions politiques, économiques, débats et interviews, films et séries. Les ressources disponibles sont nombreuses et permettent un contact direct avec une grande variété d'accents ;
- pratiquer la langue anglaise le plus possible afin de maintenir la qualité et la fluidité de l'expression. Un candidat sera plus à l'aise s'il est au fait de tournures idiomatiques, de *phrasal verbs*, d'acronymes ou de sigles d'usage fréquent ;
- s'exprimer dans une forme d'anglais de bonne facture et de qualité constante à l'oral et à l'écrit, tout en s'entraînant à la compréhension orale et écrite de toutes les formes d'anglais existantes. Il est également recommandé de s'en tenir à une seule variété d'anglais.

4.3.1 Phonologie

Une intonation et une prononciation correctes seront valorisées. Tout modèle authentique est bien entendu acceptable dès lors qu'une cohérence langagière est présente.

Quelques écueils récurrents sont à éviter :

- intonation de phrases systématiquement montante, donnant une impression d'inachevé ou de manque de conviction ;
- prosodie plate ou voix monocorde qui gêne l'accès au sens ;
- chaîne parlée avec un débit haché ou trop lent (arrêts fréquents après chaque mot ou ne respectant pas les unités de sens) ;
- volume de voix inadapté, trop bas ou trop fort ;
- phrases inachevées ou discours ponctué de reprises et de faux départs.

a) Phonèmes

Une attention toute particulière sera portée à la prononciation des mots graphiquement proches du français mais prononcés différemment (écart graphie-phonie). Par ailleurs, on note parmi les erreurs récurrentes des voyelles anormalement allongées (*it* prononcé comme *eat*) ou, au contraire, raccourcies (*live* à la place de *leave*), voire la perte d'une diphtongue (*Native* avec le <a> prononcé comme dans *cat*) c'est-à-dire une prononciation proche du français. Pour les consonnes, la prononciation de <th> est souvent problématique :

- la consonne sonore dentale /ð/ trouve souvent une réalisation malencontreuse en */d/ (ex : */'dɪs/ pour *this*, */'ʌðə/ pour *other*). Bien que cela soit acceptable pour une minorité d'accents authentiques, l'utilisation doit en être réservée aux candidats utilisant ces variétés.
- en revanche, le /z/ pour le -th n'est acceptable dans aucune forme authentique d'anglais (ex : */'wɪz/ pour *with*)².
- la consonne sourde /θ/, quant à elle, est parfois déformée en /t/, /s/ voire en /f/ (ex. */'brɛs/ pour *breath*).
- par ailleurs, le son /tʃ/ est souvent prononcé au lieu du /ʃ/, ce qui peut créer de nombreuses confusions (ex : *share/chair*), ou l'inverse (*Shakespeare* prononcé */tʃ/ au lieu de /ʃ/ ou *shared* prononcé */'tʃeəd/).

En ce qui concerne les voyelles, de nombreuses confusions ont été relevées (cf. paires minimales) :

- /i:/ et /ɪ/ : *heal* ≠ *hill*; *greed* ≠ *grid*, *feel* ≠ *fill*, *tweet* ≠ *twit*, *fees* ≠ *fizz*.
- /i:/ et /e/ : *breathe* ≠ *breath*.
- /əʊ/ et /ɔ:/ : *low* ≠ *law*

Par ailleurs, il convient d'apporter une attention particulière à la prononciation des voyelles et diphtongues suivantes :

- /u:/ *youth, food* et /ʊ/ *should, could, would, book, cook*
- /u:/ *shoot* et /aʊ/ *shout*
- /aʊ/ *allow, about* et /əʊ/ *own, boat*
- /əʊ/ *pose, global* et /ɔ:/ *pause, abroad, author*

Ces erreurs sont parfois combinées au sein d'un même mot, ce qui nuit à la compréhension des propos du candidat. Une attention particulière sera également portée aux homographes qui se prononcent différemment selon leur sens ou catégorie grammaticale (*row, lead, live, close, lead, tear*). Le jury attire l'attention des candidats sur la prononciation des consonnes finales dans *thing* et *think* qui sont parfois peu différenciées.

La prononciation de mots fréquemment employés doit être maîtrisée, comme pour les exemples suivants :

because	/b/ et non */əʊ/ RP
says, said	/e/ et non */eɪ/ RP
government	/ŋ/ et non */b/
event	/ɪ/ et non */e/, ni */i:/
law, taught, brought, caught	/ɔ:/ RP, /ɑ:/ GA et non */əʊ/ RP, ni */oʊ /GA
part	/ɑ:/ et non */ɔ:/
journalist	/z:/ et non */ʊ/
image, message	/'ɪmɪdʒ/, /'mesɪdʒ/ et non */eɪdʒ/
country	/ŋ/ et non */aʊ/
idea(s)	/'dɪə/ et non */-di:/
issue	/ɪ/ et non */i:/
Guardian	/'gɑ:dɪən/ et non */'gwɑ:dɪən/
isolate	/'aɪsəleɪt/ et non */'ɪzəleɪt/
focus	/'fəʊkəs/ RP, /'foukəs/ GA et non */'fɑ:kəs/
Britain	/'brɪt/ et non */brɪ'teɪn/
women	/'wɪmɪn/ et non */'wʊmən/ (singulier)

Quelques erreurs fréquentes sont également à éviter, notamment le /h/ initial oublié. Ex : (*h*)igh school, (*h*)e, (*h*)is, (*h*)istory) ou au contraire ajouté. Ex : *ironical* */haɪ'rɒnɪkəl/, *ally* */'halaɪ/, *any* */'henɪ/, *own* prononcé */'həʊn/.

Attention aussi à l'erreur qui consiste à prononcer des graphies <h> qui auraient dû rester muettes. Ex : *honest*,

² Ici, comme dans l'ensemble du rapport, l'astérisque est utilisé pour signaler une forme erronée ou agrammaticale.

hour. Il en va de même pour le <w> qui parfois ne doit pas se prononcer (*whole* /həʊl/ RP et /houl/ GA, et *who* /hu:/).

Le jury insiste fortement sur le fait qu'une accentuation correcte aide à la bonne prononciation, a fortiori sur les voyelles réduites.

b) Accentuation

Marquer correctement les accents de mots est la preuve d'une bonne maîtrise de la langue cible. Ainsi nous invitons les candidats à la vigilance sur un certain nombre d'erreurs récurrentes :

abolition	/,æbə'liʃən/
activism	/'æktɪvɪzəm/
advantage	RP /əd'vɑ:ntɪdʒ/; GA /əd'væntɪdʒ/
beginning	/bɪ'gɪnɪŋ/
broadcast	RP /'brɔ:dkɑ:st/; GA /'brɑ:dkæst/
Canada	/'kænədə/
Canadian	/kə'neɪdiən/
Catholic	/'kæθəlɪk/
career	RP /kə'riə/; GA /kə'rɪr/
concept	RP /'kɒnsept/ et GA /'kɑ:nsept/
contrast	RP /'kɒntrɑ:st/ et GA /'kɑ:ntræst/
contemporary	RP /kən'tempərɪ/; GA /kən'tempə,ri/
contribute	/kən'trɪbjʊ:t/
democracy	RP /dɪ'mɒkrəsi/; GA /dɪ'mɑ:kresi/
develop(ment)	/dɪ'veləp(mənt)/
economic	RP /,i:kə'nɒmɪk/; /,ekə'nɒmɪk/; GA /,i:kə'nɑ:mɪk/; /,ekə'nɑ:mɪk/
economy	RP /ɪ'kɒnəmi/ GA /ɪ'kɑ:nəmi/
educational	/,edʒʊ'keɪʃənəl/ ou /,edʒʊ'keɪʃən/
effort	RP /'efət/ et GA /'efɜ:t/
environment	/'ɪnvəɪrənmənt/
event	/'ɪvent/
history	/'hɪst(ə)rɪ/
interesting	RP /'ɪntərəstɪŋ/; GA /'ɪntərəstɪŋ/
museum	/mju:'ziəm/ ou /mju:ziəm/
objective	/'ɒb'dʒektɪv/
opportunity	RP /,ɒpə'tju:nəti/ et GA /,ɑ:pər'tu:nəti/
Protestant	RP /'prɒtəstənt/ et GA /'prɑ:təstənt/
Republic / specific	/'rɪ'pʌblɪk/, /spə'sɪfɪk/

Point de vigilance : la différence d'accentuation et de prononciation des mots dissyllabiques qui sont tantôt noms, tantôt verbes. Ex : *present*, *record*, *protest*, *object*, *subject*, etc. Les noms sont accentués sur la première syllabe (Oo ou 10) et les verbes sur la seconde (oO ou 01).

c) Grammaire / Syntaxe

Bien que le jury puisse faire preuve d'une certaine tolérance face aux erreurs compréhensibles dues au stress, il estime qu'un enseignant d'anglais doit faire preuve d'une maîtrise convenable des règles de grammaire et de syntaxe lui permettant d'être un modèle linguistique pour ses élèves.

Cette année encore, le jury a constaté chez un nombre important de candidats l'emploi d'énoncés trop simples en raison d'une maîtrise insuffisante des structures complexes, ce qui freine l'expression d'une pensée nuancée.

Le jury souhaite notamment attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

- Les subordonnées interrogatives indirectes :

* *I didn't know what was their level.* (au lieu de *what their level was*)

* *Can you imagine where is it?* (au lieu de *where it is*)

* *We don't know how do indigenous people feel?* (au lieu de *how indigenous people feel*)

* *Look and guess who are they?* (au lieu de *look and guess who they are*)

On rappellera qu'en anglais, dans les subordonnées interrogatives indirectes, on maintient l'ordre sujet-verbe.

- La place du COD après le verbe en anglais :

* *She presents also this topic* (au lieu de *she also presents this topic*). * *They well know it* (au lieu de *They know it well*)

- L'utilisation des formes verbales et temps adéquats :

* *If I did it again, I will...*

* *It becomes a law fifteen years ago.*

* *I have reread it yesterday.*

* *For fifteen years, it's a law.*

* *In Europe, we go to school for decades.*

* *Since that time things didn't improve.*

* *There's still inequalities.*

- La présence des « s » superflus ou manquants :

* *Its mean...*

* *The publics don't approve of Australia day.*

* *She speak about...*

* *Others countries*

* *one of the character*

* *Charles*

Enfin, le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent maîtriser les verbes irréguliers.

Il convient également de prendre en compte d'autres points de vigilance :

- les quantifieurs : *much/ many ; all vs. every* **every Native Americans/* **every children*
- la détermination : **Imagine you are doctor*, **The Great Britain* ; **the Brexit* ; **∅ UK* ; **they will have tough time* ; **read ∅ press* ; **on ∅ Internet* ; **he has the future in the hands* ; **the Prince Charles* ; **queen of Britain* ; **the homeschooling*
- les possessifs : confusion *his/ her* ; répétition maladroite *his or her* pour *their* ; **the opinion of Mandela*
- les dénombrables/indénombrables et quantifieurs : **informations*, **a few information(s)* ; **an individual work* ; **women are not paid as men* (au lieu de *as much as men*)
- les démonstratifs : **those letter* ; **this rich people* ; **this children*. Attention par ailleurs à la prononciation de *this* par rapport à *these*
- les expressions figées : **in term of percentage* ; **in the other hand* ; **on the other part*
- le choix du pronom relatif *who/which* : **a woman which is interviewed* ; **the words what we recall* ; *which* au lieu de *whose*
- les confusions entre adverbes et adjectifs : **an ironically story*
- les adjectifs substantivés: **the white are...*
- les pronoms au pluriel : **ourself*, **themself*
- les prépositions : **they go at the slums* ; **they arrived to the east* ; **in the radio* ; **return in their country* ; **intend at celebrating* ; **imposed to people* ; **it reminds us ∅ the history of Native Americans* ; **an attack to*
- les *phrasal verbs* : verbe à particule (*take off*) vs. verbe à préposition (*fly across*)
- le double sujet (gallicisme) : **The song it is known* ; **Some tourists they...*
- la formation des mots composés qui entraînent des incongruités (**washbrained*, **pipebags*)
- la syntaxe des questions : **To what extent Shakespeare is a symbol of Britain?*
- les traductions du « on » français : la voix passive ; *You* ; *We* ; *They...*

d) Lexique

Certains candidats s'expriment dans un anglais riche, clair et précis. Cependant, d'autres éprouvent des difficultés à nuancer leurs propos en raison d'un répertoire lexical insuffisamment étoffé. Par conséquent, ils ont recours à des stratégies peu satisfaisantes : la répétition d'adjectifs approximatifs, voire vagues (*big, bad, nice, interesting*), l'utilisation abusive de *gap fillers* (*you know..., I mean..., like...*), l'emploi de calques lexicaux (**The text talks about*,

*I precise, *big title, they *deeply needed, *the ancient colonies, *reserve pour reservation ; *experiment pour experience, *I propose in the second time, *paradoxal, *pacific pour peaceful, *on the other side, *actually pour currently/nowadays).

Des termes vagues peuvent souvent être remplacés par d'autres, plus précis (*major, crucial, extensive, relevant, significant*, plutôt que *important*) ; selon le contexte, un hyponyme est préférable à un hyperonyme, afin d'identifier plus précisément les personnes ou personnages mentionnés. Ex. *the crowd, individuals, the community, the public...* plutôt que *people*.

En outre, les candidats doivent soigner leur registre de langue lors des échanges avec le jury et éviter des termes ou expressions familiers tels que *yeah, it's gonna change, the guy says, the kids, stuff, like, my bad, etc.*

Enfin, la confusion entre les adjectifs participiaux en V-ing (à sens actif) et V-EN (à sens passif) conduit à des contresens. Ex. *interesting* vs. *interested, shocking* vs. *shocked*. La confusion verbes prépositionnels et verbes à particule est également source de confusion.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à s'auto-corriger. De même, réussir à reformuler son idée en passant par une périphrase plutôt que de rester bloqué sur un mot qui ne vient pas, est à encourager.

Malgré l'énumération des erreurs, le jury souhaite souligner qu'un grand nombre de candidats possède un anglais authentique et fiable qui constitue un bon modèle pour leurs élèves.

En conclusion, le jury a pris plaisir à entendre nombre de candidats qui s'exprimaient avec aisance, fluidité et qui exposaient leurs idées avec clarté, faisant ainsi preuve d'une compétence de communication efficace, donnant lieu à des échanges riches.

Rapporteurs : Diane DOMENGE et Eric GREENWALD, avec les contributions de l'ensemble du jury.